

# Jardin emballé, 7<sup>e</sup> édition

## Jardin Botanique du Nouveau-Brunswick

### 6 - 8 novembre 2026

À la suite du succès des éditions précédentes du Jardin emballé, la Société du Jardin botanique du Nouveau-Brunswick (SJB NB) a décidé de présenter la 7<sup>e</sup> édition de cette activité.

Plusieurs nouveautés feront du Jardin emballé un véritable festival mettant en valeur les artistes et les artisans de la région et d'ailleurs dans le magnifique environnement naturel du Jardin botanique du Nouveau-Brunswick.

Cette activité s'inscrit dans le mouvement d'achat local. Elle permet également d'encourager la préservation du patrimoine culturel de la région et d'encourager le développement des arts, des métiers d'arts, des arts traditionnels et des produits du terroir.

#### Détails de l'activité

Lieu : Jardin Botanique du Nouveau-Brunswick, Edmundston  
 Quand : 6 - 8 novembre 2026  
 Horaire : vendredi 6 novembre de 13 h à 20 h  
           samedi 7 novembre de 13 h à 20 h  
           dimanche 8 novembre 10 h à 16 h  
 Montage : jeudi 5 novembre de 10 h à 16 h  
 Démontage : dimanche 8 novembre de 16 h à 18 h  
 Type : marché intérieur et extérieur (avec chauffage)

#### Appel aux exposants

La Société du Jardin botanique du Nouveau-Brunswick invite tous les artistes, artisans, créateurs à soumettre leur candidature. Les œuvres d'art, les produits issus des arts traditionnels (artisanat) et les produits alimentaires (tous ci-après appelés « produits du terroir ») sont admissibles. Les produits manufacturés et/ou commerciaux (de marque) ne sont pas admissibles. **La date limite pour déposer une candidature est le vendredi 31 juillet 2026 à midi.**

Un « produit du terroir » est un produit qui provient ou dont les principales composantes proviennent d'un territoire délimité et homogène et dont les caractéristiques qui le distinguent de façon significative des produits de même nature reposent sur la spécificité de ce territoire (dans ce cas-ci la grande région du Madawaska).

#### Exposants (Attention)

Tous les exposants devront s'inscrire pour les 3 jours que dure l'activité.

#### Critères de sélection

Seuls les produits du terroir seront acceptés. Puisqu'un nombre limité de kiosques sera disponible, un comité de sélection sera formé par la SJB NB, avec les membres représentants des organismes partenaires. Lors de la sélection, la priorité sera attribuée de la façon suivante :

- produits du terroir fabriqués à la main et/ou de façon artisanale ;

- demandeurs originaires et/ou résidents de la grande région du Madawaska, du Nouveau-Brunswick et de l'est du Québec ;
- membres des organismes partenaires.

Dans le cas où une discipline artistique ou un produit seraient sous-représentés, et afin d'offrir le plus large éventail possible de produits, le comité de sélection se réserve le droit de solliciter des candidatures additionnelles.

### **Formulaire d'application et paiement**

Les exposants intéressés doivent remplir le formulaire d'application et le remettre, avec le paiement, en utilisant l'une des 3 méthodes suivantes : i- en personne au Jardin botanique; ii- par courriel ([anne.martin02@gmail.com](mailto:anne.martin02@gmail.com)), iii- en complétant le formulaire d'application en ligne. Vous pouvez obtenir de l'aide en appelant Anne Martin au numéro 506-733-0005 ou Sylvie Macdonald, à la boutique du Jardin botanique, au numéro 506-737-4444 (poste 1).

Le formulaire est disponible au Jardin botanique, ainsi que dans la boutique en ligne du Jardin botanique à : <https://jardinnbgarden.com/boutique/>. **Aucune inscription ne sera acceptée avant que le paiement n'ait été encaissé.**

Les chèques doivent être libellés au nom de la Société du Jardin botanique du N.-B. Les exposants non sélectionnés seront remboursés par la SJB NB.

Le paiement peut être effectué :

- en personne au Jardin botanique (par débit, crédit, chèque ou argent comptant)
- dans la boutique en ligne du Jardin botanique (par carte de crédit) : <https://jardinnbgarden.com/boutique/>
- par la poste : C.P. 1629, Saint-Jacques, NB E7B 1A3 (par chèque)

### **Kiosques et équipements**

Étant donné le nombre limité de kiosques, il est possible qu'un seul kiosque puisse être alloué par exposant. De plus, il est très important de spécifier vos besoins (prise électrique, évier, panneau perforé, etc.) dans le formulaire d'application. Le comité organisateur fera de son mieux pour vous accommoder, mais ne peut en garantir la disponibilité. La SJB NB prendra contact avec tous les exposants approuvés pour confirmer l'emplacement, l'heure d'arrivée et les équipements assignés.

### **Règlements**

Les exposants sélectionnés s'engagent à respecter les règlements du marché, les critères d'admissibilité, les heures établies (montage/démontage, ouverture/fermeture), l'emplacement assigné, les lignes directrices provinciales à l'intention des vendeurs d'aliments lors d'événements temporaires<sup>1</sup>, etc.

Le non-respect des règlements pourrait engendrer un refus d'accès au site pendant le marché et même lors de marchés futurs. En cas d'incertitude sur les procédures à suivre, c'est la responsabilité de l'exposant de se renseigner auprès des organisateurs et de s'assurer qu'il est conforme avec les règlements du marché.

---

<sup>1</sup> Ces lignes directrices sont disponibles à l'adresse suivante : [https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/h-s/pdf/fr/MilieusSains/lignes-directrices\\_vendeurs-aliments\\_evenements-temporaires.pdf](https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/h-s/pdf/fr/MilieusSains/lignes-directrices_vendeurs-aliments_evenements-temporaires.pdf).